

Rétrospective 2024



Awards

Remise des prix

Chaque année, Promarca rend hommage aux performances exceptionnelles de ses membres.

Points clés

Rétrospective des défis

Organiser les changements : Promarca agit en faveur de l'économie et de l'environnement.

Faits et chiffres

Chiffres clés de Promarca

Chacun des 102 membres de l'association a apporté une immense contribution à l'économie suisse.

Marques et innovation : la clé du succès

Même en ces temps difficiles, Promarca reste un partenaire fiable pour des marques fortes. Grâce à son esprit d'innovation, à son engagement durable et à ses valeurs à long terme, l'industrie de l'article de marque façonne activement le marché. Dans un monde qui évolue de plus en plus rapidement, l'agilité est la clé du succès. Au cours de l'exercice sous revue, nos membres se sont une nouvelle fois montrés courageux et tournés vers l'avenir, relevant avec détermination les défis géopolitiques et économiques au moyen de modèles d'affaires innovants et d'une vision solide.

Dans l'ensemble, nos membres ont connu le succès en 2024. De nombreuses entreprises sont parvenues à augmenter leur chiffre d'affaires. Le lancement de 8731 nouveaux produits développés par nos membres est également très réjouissant. Cela montre une fois de plus l'incroyable dynamisme de l'industrie des biens de consommation, qui opère sur le marché suisse en se montrant résiliente et tournée vers l'avenir.

Au début de l'été, nous avons eu le plaisir d'organiser la Journée de la marque et notre assemblée générale chez Rivella, notre hôte. La visite guidée exclusive de la production a été riche en informations passionnantes pour les personnes présentes. Les membres du comité Ralf T. Gehlen et Marco R. Peter ont fait leurs adieux lors de l'assemblée générale. Heike Huber, de Beiersdorf AG, et Jürg Burkhalter, de Coca-Cola HBC Suisse S.A., tous deux très expérimentés, ont été élus au comité. Philipp Zraggen, président de la direction de Volg Konsumwaren AG, a présenté l'après-midi une analyse des possibilités d'innovation dans le commerce de détail. Par ailleurs, le prix Promarca Brand of the Year a été remis dans un cadre festif à intelligentfood Schweiz AG, pour la deuxième fois consécutive, pour sa boisson El Tony Mate.

La durabilité reste un thème central pour nos membres et nous nous réjouissons que 60% d'entre eux publient déjà un rapport sur le développement durable et se soient engagés à réduire de moitié leurs émissions de CO₂ d'ici à 2030. Le Prix de la durabilité Promarca a été décerné pour la deuxième fois. Lors de l'année sous revue, la distinction a été remise à Compo Jardin AG pour son produit Compo Bio Granuplant®.

leur capacité d'innovation ? » Il est ressorti des discussions que l'IA n'offre pas que des opportunités et qu'elle doit aussi être examinée d'un œil critique. Le jeudi soir, Promarca a décerné les deux Innovation Awards, qui récompensent les marques, produits ou concepts innovants de ses entreprises membres : le prix Promarca Explorer of the Year a été remis à Nestlé Suisse S.A. pour son produit Garden Gourmet Marine Style Crispy Filet, tandis que les consommatrices et consommateurs suisses ont désigné Ovo Break, de Wander S.A., comme leur favori, lui octroyant ainsi la distinction Promarca Star of the Year.

La nouvelle directrice, Barbara Castegnaro, a repris la direction opérationnelle de Promarca au 1^{er} janvier 2025. Elle dispose d'un vaste et solide savoir-faire dans l'industrie des biens de consommation. Je lui souhaite beaucoup de succès pour relever ce nouveau défi et me réjouis de la période passionnante à venir avec elle.

Enfin, je remercie le comité, le secrétariat, les membres de la commission, les membres du jury des prix et, surtout, nos membres pour leur soutien actif tout au long de l'année. Continuons à façonner ensemble l'avenir de

« Sur le marché suisse, l'offre des marchés en ligne étrangers ne cesse de croître. »

L'innovation et la durabilité ne sont toutefois pas les seuls thèmes à l'ordre du jour : les défis réglementaires le sont aussi. Sur le marché suisse, l'offre des marchés en ligne étrangers ne cesse de croître. Avec d'autres associations, Promarca s'est engagée en faveur de conditions de concurrence équitables dans une lettre commune adressée au Conseil fédéral. Les fournisseurs étrangers, en particulier asiatiques, doivent être soumis aux mêmes exigences légales que les entreprises suisses. Afin de protéger les consommatrices et consommateurs, aucune marchandise importée et vendue en Suisse ne doit pouvoir contourner les normes de sécurité des produits.

Je tiens encore à évoquer les mérites de notre directrice, Anastasia Li-Treyer, qui a pris sa retraite fin 2024. Au cours des 18 dernières années, elle a dirigé notre association en faisant preuve de beaucoup de professionnalisme et de passion. Avec sa petite équipe à Berne, elle s'est engagée en faveur des marques et a défendu les intérêts des

l'industrie de l'article de marque. Vous pouvez compter sur nous, sur « Promarca – la voix engagée des marques ».

Je vous souhaite plein succès, ainsi que beaucoup de passion et de courage.

Monique Bourquin
Présidente de Promarca

« Il est ressorti des discussions que l'IA n'offre pas que des opportunités et qu'elle doit aussi être examinée d'un œil critique. »

Le rôle de l'intelligence artificielle (IA) a été l'un des thèmes centraux de l'année 2024. Le forum Promarca à Interlaken, placé sous le thème « Façonner l'avenir : l'innovation des marques à l'ère de l'IA », a été consacré à la question « Comment les entreprises peuvent-elles utiliser l'IA pour développer de nouveaux modèles commerciaux et accroître

membres de Promarca. Son attitude ouverte, directe et objective lui a permis d'inspirer une grande confiance et beaucoup de respect. Nous remercions Anastasia du fond du cœur pour tout ce qu'elle a fait et lui adressons nos meilleurs vœux pour sa retraite, même si nous savons bien que celle-ci ne sera pas forcément synonyme de repos !



Entre biodiversité, alliances commerciales et IA, l'année a été mouvementée pour Promarca



Une attitude pragmatique s'impose en ce qui concerne l'avenir. Nous avons toutes et tous appris à gérer les bouleversements économiques fréquents et, grâce à l'expérience de ces dernières années, nous sommes mieux à même de nous adapter aux risques potentiels. En 2024, l'association a de nouveau soutenu activement ses membres et les a inspirés par le biais de différentes manifestations. Elle a en outre fourni un important travail d'information et transmis des connaissances. Vous trouverez ci-après un aperçu des principales activités.

Engagement en faveur de la durabilité

L'année a commencé par une manifestation sur le thème de la biodiversité. Nous avons eu le privilège d'accueillir en tant qu'invitée la professeure Frauke Fischer, biologiste de renom. Cet événement a réuni des membres intéressés et une représentante du monde politique. L'exposé de Mme Fischer a été très instructif et a mis en lumière quelques faits étonnants, mais aussi effrayants : au cours des 50 dernières années, les êtres humains ont détruit 69 % des populations de mammifères, d'oiseaux, de poissons et de reptiles, ainsi que 80 % des insectes. Chaque année, environ cinq nouvelles maladies font leur apparition, dont 30 % sont liés à la destruction de la nature. La professeure a ainsi souligné combien il est essentiel de protéger les écosystèmes intacts et de régénérer ceux qui ont été détruits. En effet, toutes les mesures de protection de la biodiversité contribuent également à la protection du climat. Il semblerait toutefois que ce fait n'ait pas encore trouvé écho, puisque le peuple suisse a rejeté l'Initiative biodiversité en septembre, estimant qu'il n'était pas nécessaire de poursuivre les efforts en faveur de la biodiversité. Que nous le voulions ou non, il est primordial de protéger la biodiversité, qui favorise la stabilité et la résilience des écosystèmes et qui est essentielle à la survie de nombreuses espèces, y compris de l'être humain. Et comme le thème de la durabilité continuera de nous occuper ces prochaines années, l'association prévoit désormais d'organiser une manifestation annuelle avec un exposé d'experts sur des thèmes actuels du développement durable, à laquelle les responsables politiques seront également conviés.

Le Prix de la durabilité Promarca a été décerné pour la deuxième fois. Il a été attribué à Compo Jardin AG pour un produit qui réduit les émissions de CO₂ de 96 %. Il s'agit de Compo Bio Granuplant, une alternative nettement plus

durable à l'argile expansée. Le jury a notamment salué le projet « Paradis des abeilles sauvages » de Japan Tobacco International (JTI) à Dagmersellen. À partir de 2025, Promarca profitera de l'événement sur la durabilité susmentionné pour offrir une plate-forme au lauréat du Prix de la durabilité, présenter son produit ou son projet, mais aussi évoquer des exemples de bonnes pratiques d'entreprises membres.

Women@Promarca

L'événement de réseautage Women@Promarca s'est tenu pour la première fois à l'automne à Zurich. Des collaboratrices occupant des postes de direction chez les membres de Promarca ont eu l'occasion d'échanger avec des collègues de l'industrie des biens de consommation et de profiter de leurs expériences, dans le respect des directives du droit des cartels, bien entendu. Notre présidente et femme forte du monde économique, Monique Bourquin, a donné un aperçu passionnant de son impressionnante carrière et partagé avec nous des anecdotes inspirantes. Au vu de la forte participation, la manifestation sera poursuivie dans les années à venir.

dépendant de Migros. Le cas échéant, Migros n'a pas le droit de faire valoir des prétentions déraisonnables à l'égard des fournisseurs concernés, de les discriminer de manière injustifiée ou de refuser d'entretenir des relations commerciales avec eux. Autant de bonnes raisons pour les fournisseurs concernés d'examiner leurs contrats et les éventuels rapports de dépendance.

Une tendance aux campagnes publicitaires comparatives de Migros a également été remarquée, bien que ce type de publicité ait été jusqu'à présent plutôt rare en Suisse, notamment en ce qui concerne les comparaisons de prix avec la concurrence. Les comparaisons avec la concurrence doivent être conformes aux principes du droit de la concurrence déloyale, en particulier aux dispositions de l'art. 3, al. 1, let. b et e, et de l'art. 18 LCD, ainsi qu'aux prescriptions de l'ordonnance sur l'indication des prix. En fonction de l'évolution des futures campagnes de Migros, Promarca, qui représente les valeurs de la marque, devra faire entendre sa voix.

La reprise de Saviva par Transgourmet sans examen approfondi de la Commission de la concurrence a surpris

« Chaque année, environ cinq nouvelles maladies font leur apparition, dont 30 % sont liés à la destruction de la nature. »

Frauke Fischer, titulaire d'un doctorat en biologie et conseillère en entreprise

Commerce de détail suisse et alliances commerciales internationales

En 2024, les choses ont beaucoup évolué dans le domaine du commerce de détail. Un sujet explosif est apparu et le restera : après la fusion Migros-Denner, le groupe Migros était tenu de ne pas procéder à des achats communs pendant sept ans. Cette obligation a expiré depuis longtemps. À cet égard, l'annonce de l'approvisionnement de Migros à l'échelle du groupe n'a donc pas été une surprise. L'association a toutefois relevé deux informations intéressantes fournies par Migros dans son annonce. D'une part, Migros s'attend à l'avenir à bénéficier « des meilleures conditions » et n'acceptera plus aucune différence entre les canaux de distribution. D'autre part, Migros souhaite également développer sa collaboration à l'international et attend des fournisseurs qui opèrent au-delà des frontières qu'ils accordent des « conditions de niveau international ». Bien que la façon dont Migros mettra définitivement en œuvre la centralisation des achats à l'échelle du groupe ne soit pas encore précisément connue, l'entreprise est soumise à certaines restrictions contractuelles et au droit des cartels dans ses activités d'approvisionnement. Ainsi, les contrats en vigueur assortis de conditions spécifiques aux canaux de distribution doivent être respectés. Il existe également des dispositions anti-abus dans le droit des cartels lorsque le fournisseur est économiquement

les membres, autant que l'association. Même si son attention ne se porte pas en particulier sur la forte concentration du commerce de détail, mais sur les marchés de gros, l'association pense que l'examen de la fusion n'a pas suffisamment tenu compte du fait que Transgourmet appartient au groupe Coop et occupait déjà une position forte sur le marché avant la reprise. L'association s'est engagée pour que cette situation soit davantage considérée dans les procédures futures. Les membres ont été informés des mesures.

Dans le domaine des alliances commerciales internationales, l'association a identifié des indices montrant que les effets sur la concurrence de ces alliances, impliquant des acteurs suisses, se font également ressentir en Suisse. La position dominante ou influente du duopole est encore renforcée par leur participation à ces alliances. Cela pourrait entraîner des effets encore plus néfastes pour la concurrence, au détriment des fournisseurs suisses. De plus, aucun avantage ne semble compenser ces impacts négatifs. La concurrence en Suisse pourrait être particulièrement réduite sur les marchés où les deux principaux détaillants proposent des marques propres. Ce sujet restera une préoccupation majeure pour l'association dans les années à venir.

Thèmes nationaux et internationaux en matière de politique de la concurrence

Ces dernières années, la Commission de la concurrence, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral ont décidé, en application du droit des cartels, de qualifier de restrictions considérables à la concurrence certains accords horizontaux et verticaux (art. 5, al. 3 et 4 LCart) ainsi que certains comportements d'entreprises ayant une position dominante sur le marché, sans examiner leur nocivité effective, et de les sanctionner en l'absence de justification du point de vue de l'économie d'entreprise ou de l'efficacité. Dans le contexte du contrôle des accords, cette pratique est connue sous le nom de jurisprudence de l'arrêt Gaba. De l'avis de nombreux experts, cette introduction d'interdictions factuelles en soi dans le cadre de notre législation contre les abus par le droit prétorien est contraire à la loi et désavoue le Parlement, qui s'est explicitement prononcé à plusieurs reprises contre l'introduction d'interdictions partielles. Avec les motions Français et Wicki, le Parlement a chargé le Conseil fédéral d'inscrire impérativement dans la loi l'examen du caractère nocif au cas par cas dans le cadre de la révision en cours de la loi sur les cartels. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) est allée dans ce sens, mais le Conseil des États a rejeté la proposition de la CER-E lors de la session d'été. L'association devra s'engager pour que le Conseil national ne suive pas cette décision.

L'association a informé ses membres sur les réglementations européennes telles que la directive sur les emballages et les déchets d'emballages. Cette directive apporte des modifications importantes aux exigences relatives aux emballages qui peuvent être mis sur le marché dans l'UE, le terme « emballage » étant compris au sens large. Les principaux objectifs sont d'accroître la durabilité des emballages et d'harmoniser les réglementations au sein de l'UE. Cela signifie que tous les emballages mis sur le marché dans l'UE, y compris ceux utilisés comme emballages à part entière ou faisant partie d'un produit emballé, doivent répondre aux nouvelles exigences. L'ordonnance n'entrera certes en vigueur qu'en 2026, mais il était important d'informer les membres suffisamment tôt et en détail sur le champ d'application et les principales obligations des fabricants.

Le règlement européen sur la déforestation était un autre thème européen sur lequel les membres ont été informés dans le cadre d'un webinaire. Ce règlement prévoit des dispositions strictes pour les entreprises qui souhaitent mettre des produits concernés sur le marché européen ou en exporter hors de l'UE. Les opérateurs et les distributeurs doivent démontrer que les produits sont licites et ne contribuent pas à la déforestation. Pour s'acquitter de leur devoir de diligence, ils doivent définir et maintenir un cadre pour la documentation, l'analyse, la vérification et le compte rendu des procédures et des mesures, ce qui accroît bien entendu la charge administrative des entreprises. L'application du règlement a entre-temps été reportée à décembre 2025, ce qui laisse un peu plus de temps au Conseil fédéral pour se pencher sur ses conséquences pour les entreprises suisses et sur la question des modifications légales nécessaires pour adapter le droit suisse à cette nouvelle réglementation. L'association reste en contact avec l'experte qui a présenté l'ordonnance en détail et répondu aux questions des membres, ce qui permet des mises à jour.



ont été informés par un bref résumé. D'autres procédures sont en cours et il faudra attendre leurs décisions pour obtenir une plus grande sécurité juridique autour du nouvel institut du pouvoir de marché relatif.

Aucune décision n'a encore été prise dans l'affaire Markant en 2024, celle-ci est attendue pour 2025.

Informations des commissions et événements récurrents

Les cinq commissions de Promarca se sont penchées sur un grand nombre de sujets (interdictions de publicité, Swiss Recycle, etc.) pertinents pour l'industrie des biens de consommation. Des entretiens avec des journalistes ont eu lieu, tandis qu'Ernst & Young a donné une conférence sur l'intelligence artificielle (IA) générative dans le cadre de la Commission des affaires juridiques, montrant comment visualiser rapidement des idées créatives et effectuer efficacement des tâches ennuyeuses et chronophages. Il est apparu clairement qu'à l'avenir, les juristes n'agiront plus en tant que copilotes de l'IA, mais en tant que supérieurs hiérarchiques d'agents IA.

L'innovation de marque à l'ère de l'intelligence artificielle a également été le sujet central au conseil stratégique et aux événements Promarca. Simon Preuss, Head of Social & Advocacy chez L'Oréal DACH, a expliqué au conseil stratégique comment lui et son équipe collaborent avec des managers d'influenceurs et des managers numériques de marques, afin de soutenir les activités des réseaux sociaux et des influenceurs et de garantir une approche adaptée aux groupes cibles.

Lors de la Journée de la marque, Joël Luc Cachelin, futurologue et fondateur de la Wissensfabrik, a présenté un exposé sur le thème de la transformation numérique et de l'influence des contre-cultures dans l'innovation. Ce fut également l'occasion de fêter le 10^e anniversaire du prix Brand of the Year de Promarca et, parmi les membres de Promarca, de remettre le prix de la marque la plus dynamique à intelligentfood Schweiz AG pour son produit El Tony Mate, pour la deuxième fois consécutive.

humain continuera toutefois à apporter son intelligence créative et à prendre des décisions que la machine ne peut pas apprendre. Par ailleurs, les marques ne peuvent pas être développées par des machines, car la force de l'IA réside dans un niveau moyen et la question du sens est importante. Nous ne savons pas encore dans quelle direction nous allons. Le fait est que notre avenir sera marqué par les technologies modernes telles que l'IA, l'Internet des objets (IoT), la blockchain et l'informatique quantique, et que la Suisse est connue comme un pôle technologique innovant à l'échelle internationale. Associées à des valeurs démocratiques qui encouragent une attitude favorable à l'innovation et à un cadre stable, les conditions sont propices à la compétitivité numérique. Le forum a également été la plate-forme idéale pour décerner le prix Promarca Star of the Year au produit préféré des consommatrices et consommateurs, Ovo Break de Wander S.A., et le prix Promarca Explorer of the Year au produit préféré du jury d'expertes et experts, Garden Gourmet Marine Style Crispy Filet de Nestlé Suisse S.A.

En tant que voix engagée des marques, Promarca continuera à s'intéresser aux thèmes pertinents pour la branche et à soutenir ses membres. Je souhaite ainsi beaucoup de plaisir et plein succès à Barbara Castegnaro, qui me succédera.

Anastasia Li-Treyer
Directrice jusqu'au 31.12.2024

« L'être humain continuera toutefois à apporter son intelligence créative et à prendre des décisions que la machine ne peut pas apprendre. »

De nouvelles dispositions de la loi sur les cartels concernant un abus de pouvoir de marché relatif sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022. En 2024, la Commission de la concurrence s'est prononcée pour la première fois sur l'application pratique du pouvoir de marché relatif dans le cadre d'une procédure d'enquête formelle. La décision dans l'affaire Fresenius Kabi propose quelques pistes d'interprétation de ce nouvel institut. La motivation de la décision est surprenante à certains égards. Les membres

Le forum a permis d'approfondir les multiples facettes du thème de l'innovation de marque à l'ère de l'intelligence artificielle. Il est apparu clairement que l'individualisation est aussi un sujet d'avenir en ce qui concerne la différenciation des prix. Maximilian Böger, qui se consacre au développement de modèles commerciaux innovants et à l'optimisation des stratégies existantes à l'ère de la transformation numérique et de l'intelligence artificielle, a montré clairement comment entraîner une IA. L'être

Éditeur/rédaction

Promarca Union suisse de l'article de marque
Bahnhofplatz 1, 3011 Berne
+41 (0)31 310 54 54 | info@promarca.ch | promarca.ch

Conception et réalisation

bildfunke.ch

Relecture et correction

db Korrektorat, Berne | db-korrektorat.ch

Impression

ast-fischer.ch

© Promarca, mai 2025

Remise des prix

Chaque année, Promarca tient à célébrer et à rendre visible le succès de ses membres et de leurs marques, que ce soit en tant que marque la plus dynamique, produit préféré des consommatrices et consommateurs, concept le plus innovant ou en tant que projet le plus durable.

Promarca Brand of the Year

Avec **El Tony Mate**, l'entreprise **intelligentfood Schweiz AG** a remporté le prix Promarca Brand of the Year pour la deuxième fois consécutive. La marque séduit par son naturel, sa durabilité et son lien étroit avec les consommatrices et consommateurs. Cela fait longtemps qu'El Tony Mate est bien plus qu'une simple boisson gazeuse : il incarne un mode de vie auquel de plus en plus de gens s'identifient. C'est ainsi que naissent les préférences en matière de marques et le dynamisme !

Vainqueur intelligentfood
Schweiz AG :
Saskia von Moos et
Florian Würzler



Vainqueur Nestlé
Suisse S.A. :
Eugenio Simioni,
Inna Karapetians
Attinost, Gianrico
Duriet et Jérôme
Bonvin

Promarca Explorer of the Year

Le prix du concept le plus innovant et inédit a été décerné à **Nestlé Suisse S.A.** pour son produit **Garden Gourmet Marine Style Crispy Filet**. L'alternative végétale au filet de poisson offre une réelle valeur ajoutée. La forte demande de poisson a de graves répercussions sur l'écosystème marin, notamment en raison de la surpêche et de la pêche non réglementée. Avec le Marine Style Crispy Filet, Nestlé propose une solution durable qui séduit aussi par son goût.



Promarca Star of the Year

Les consommatrices et consommateurs suisses ont choisi **Ovo Break** de **Wander S.A.** comme favori. Ce plaisir croustillant associe l'Ovomaltine Crunchy Cream à une gaufre croquante, garantissant ainsi une expérience *crunchy* particulièrement intense à chaque bouchée. Avec Ovo Break, le rituel du petit-déjeuner tant apprécié et le sentiment de bonheur à savourer Ovomaltine Crunchy Cream sur du pain frais peuvent également être vécus en déplacement : que ce soit sur le chemin du travail, à l'école ou lors d'une excursion, Ovo Break est toujours un excellent choix !



Vainqueur Wander S.A. : Christof Stulz, Andrea Schwab, Patrick Zahnd, Arnold Furtwaengler et Georg Kundert



Vainqueur Compo
Jardin AG : Regine
Hofmann et David
Franitza

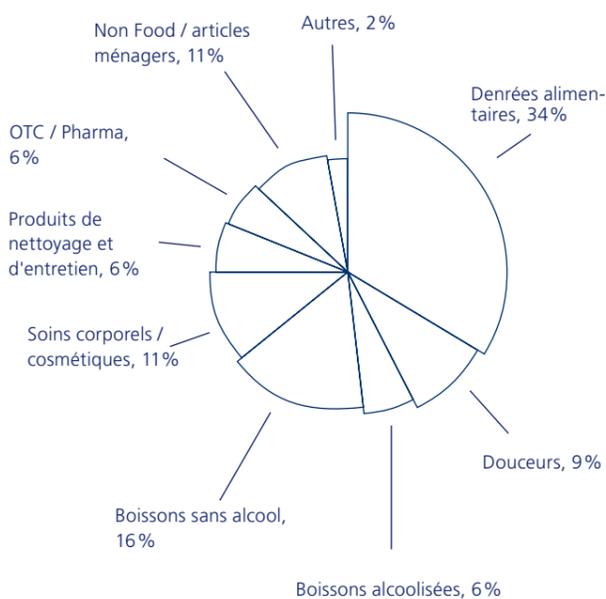
Prix de la durabilité Promarca

Compo Bio Granuplant® pose de nouveaux jalons en matière de durabilité et d'horticulture. **Compo Jardin AG** a convaincu avec une alternative innovante et écoresponsable à l'argile expansée traditionnelle et s'est vu décerner le Prix de la durabilité Promarca. Le produit, composé de granulés de pierre ponce naturelle, génère 96 % d'émissions de CO₂ en moins que l'argile expansée traditionnelle, grâce à son processus de fabrication respectueux des ressources.

Promarca en chiffres

Fondée en 1929, Promarca défend les intérêts de 102 entreprises d'articles de marque dans le domaine des biens de consommation en Suisse. Ces dernières réalisent un chiffre d'affaires annuel de CHF 14,2 milliards, exportations comprises. Les membres de Promarca emploient 18811 collaborateurs à temps plein en Suisse, dont 8509 dans la production. Chaque année, ils investissent plusieurs millions de francs en Suisse et dans des projets de développement durable, jouant ainsi un rôle important dans l'économie du pays.

Secteurs représentés par Promarca



Tradition

Innovation, qualité supérieure, fiabilité, vecteur d'émotions: avant de devenir une marque, un produit doit convaincre les consommatrices et consommateurs de différentes manières. Cette réussite requiert des dizaines d'années de performance exceptionnelle de la part des fabricants qui, en Suisse, se targuent souvent d'une histoire riche et longue.

Jubilés des entreprises et des marques en 2024 :

180	ans de Lindt & Sprüngli Schokoladen AG (Lindt & Sprüngli [Schweiz] AG)
150	ans de Munz (Maestrani Chocolats Suisses S.A.)
125	ans de Doetsch Grether AG
120	ans d'Ovomaltine (Wander S.A.)
100	ans de Rama (Haecky Import AG)
100	ans de Kleenex (Kimberly-Clark Switzerland GmbH)
90	ans de Melitta Schweiz GmbH
75	ans de Bolton Swiss S.A.
20	ans d'Emmi Caffè Latte (groupe Emmi)

Emplois

Les entreprises d'articles de marque créent et préservent des emplois. Les membres de Promarca emploient 18 811 collaboratrices et collaborateurs en Suisse. Cependant, en tenant compte des entités internationales dotées d'un siège sur le territoire, l'industrie suisse de l'article de marque génère plus de

26 500

emplois. Elle constitue ainsi un moteur de la concurrence et un important pilier de l'économie du pays.

Moteurs de l'innovation

Les fabricants d'articles de marque établissent des standards en matière d'innovation et de compétence produit, qui servent de référence à la concurrence. En 2024, les membres de Promarca ont lancé 8750 nouveaux produits de marque en Suisse, où ils exploitent au total 2015 marques actives. La même année, ils ont enregistré 46 nouvelles marques et déposé 8 nouveaux brevets.

8750

nouveaux produits de marque lancés

Engagement

Les entreprises de marque soutiennent les organisations d'aide suisses et internationales.

Nos membres font notamment des dons à la Croix-Rouge suisse, à Caritas, à la Chaîne du Bonheur, à la Fondation Théodora, à la Ligue suisse contre le cancer, à Save the Children, à Pro Juventute et à Pro Senectute. Ils soutiennent également des ateliers pour personnes en situation de handicap et des emplois pour les bénéficiaires de l'AI. En matière de développement durable, ils s'engagent auprès de l'Aide suisse à la montagne, du WWF, du MSC et de l'ASC, et participent à des projets contre le gaspillage alimentaire, pour les abeilles et pour les forêts de montagne. Enfin, nos membres s'impliquent auprès des associations Table couvre-toi et Table Suisse, ainsi que pour des organisations et des manifestations régionales.

Investissements en Suisse

Les fabricants d'articles de marque créent des emplois et exploitent des sites, s'engagent dans la recherche et le développement, investissent dans le marketing et la vente et encouragent la formation initiale et continue de leur personnel. En 2024, les membres de Promarca

ont investi plus de CHF 703 millions dans la place économique suisse.



Chiffre d'affaires

En 2024, les 102 membres de Promarca (état : mars 2025) ont réalisé un chiffre d'affaires de CHF 14,2 milliards, exportations comprises. Leurs ventes en Suisse ont légèrement diminué de 0,36%, alors que leurs exportations ont augmenté de 1,45%.

14,2 mia CHF

2024

102 membres